



Municipalité de  
**Pointe-Fortune**

## DEMANDE DE PERMIS

Pour une rénovation ou un agrandissement

MATRICULE : \_\_\_\_\_ REÇUS PAR : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_ COÛT : \_\_\_\_\_ PERMIS # : \_\_\_\_\_

### SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

NOM DU (DES) REQUÉRENT(S) : \_\_\_\_\_

ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE ? :      OUI      NON      SI NON, PROCURATION ? :      OUI      NON

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE (MAISON) : \_\_\_\_\_ N° DE TÉLÉPHONE (CELL) : \_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉC. : \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DU PROJET  
(SI AUTRE QUE L'ADRESSE POSTALE) : \_\_\_\_\_

NUMÉRO(S) DE LOT(S) : \_\_\_\_\_

EST-CE UN TERRAIN RIVERAIN D'UN COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE ? :      OUI      NON

### SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_ DATE DE FIN DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

COÛT DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

S'IL Y A LIEU, COMBIEN Y AURA-T-IL DE LOGEMENT(S) ?    1        2        3 et plus, spécifiez :

S'IL Y A LIEU, COMBIEN Y A-T-IL DE CHAMBRES À COUCHER DANS LA MAISON ? \_\_\_\_\_

S'IL Y A LIEU, COMBIEN Y AURA-T-IL DE CHAMBRES À COUCHER DANS LA MAISON ? \_\_\_\_\_

S'IL Y A LIEU, PRÉVOYEZ L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE ?    OUI        NON

**DÉCRIVEZ AVEC PRÉCISION TOUS LES TRAVAUX QUI SERONT EXÉCUTÉS :**

## SECTION 4 : RESPONSABLE(S) DES TRAVAUX

Noms, adresses, et numéros de téléphone de l'entrepreneur ou toute autre personne chargée des travaux :

NOM DU RESPONSABLE (1) : \_\_\_\_\_ TÉL : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE (2) : \_\_\_\_\_ TÉL : \_\_\_\_\_

COMPAGNIE : \_\_\_\_\_ ADRESSE : \_\_\_\_\_

N° DE LICENCE RBQ : \_\_\_\_\_

TÉL. : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

### DÉCLARATION DU REQUÉRENT

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et à tout autre loi, règlement ou code s'y rapportant, au Québec et/ou au Canada. Aucune mention dans la présente demande de permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi, d'un règlement ou d'un code du gouvernement du Québec et/ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois, les règlements et les codes applicables à ces travaux. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

SIGNÉ À : \_\_\_\_\_ CE \_\_\_\_\_

PAR : \_\_\_\_\_

OFFICIER AUTORISÉ : \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ ACCEPTÉ REFUSÉ

#### UN PERMIS DEVIENT INVALIDE SI :

La construction ne débute pas dans les 180 jours de la date d'émission;  
Les travaux sont discontinués pendant une période de six (6) mois consécutifs;  
Les travaux sont faits à l'encontre du présent règlement et des autres règlements de la Municipalité;  
Les travaux de finition extérieur du bâtiment principal ne sont pas terminés dans les 270 jours de la date d'émission du permis.